

A-G

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.000,00 Euros
Siège social : 58 avenue de WAGRAM - 75017 Paris
498 656 503 RCS PARIS

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 05 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 05 mai, au siège social,

Les associés (ci-après les «**Associés**»), de la Société **A-G**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7.000,00 Euros, dont le siège social est situé 58 avenue de WAGRAM - 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 498 656 503 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le projet de contrat de cession de parts sociales ;
- les statuts à jour de la Société et le projet de statuts modifiés en suite des résolutions soumises ce jour à son approbation.

ont, conformément aux dispositions statutaires de la Société, pris des résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ;
- constatation de la cession de parts sociales et modification corrélative des statuts de la Société ;
- pouvoirs pour formalités.

Monsieur Gérald GAUTIER, le Gérant, a été régulièrement informé des présentes résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ;

La collectivité des Associés,

- **renonce** sans réserve à toute contestation, tout droit, tout recours quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ; et
- **donne** acte au Gérant de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions qui suivent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Constatation de la cession de parts sociales et modification corrélative des statuts de la Société

La collectivité des Associés,

statuant à l'unanimité, et après avoir été dûment notifiée du projet de cession de parts sociales entre :

- Monsieur Alex GAUTIER demeurant 6 Passage Charles Dallery - 75011 PARIS (le Vendeur)

au profit de :

- Monsieur Gérald GAUTIER demeurant 1 BD CHATEAUBRIAND - 83400 HYERES, (l'Acheteur)

prend acte de ladite cession, et :

décide, sous condition suspensive de la réalisation de la cession de parts sociales, **de modifier** l'article des statuts relatif à la répartition du capital ainsi qu'il suit :

Le capital est fixé à la somme de 7.000,00 Euros, il est divisé en 70 parts sociales attribuées aux associés en proportion de leurs apports et suite à/aux cession(s) de parts sociales intervenues, comme suit :

*Monsieur Gérald GAUTIER,
à concurrence de soixante-dix parts sociales,
numérotées de 1 à 70, ci 70 parts*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

La collectivité des Associés,

donne tous pouvoirs au Gérant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par **les Associés**.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Liste des Associés

Monsieur Alex GAUTIER

Monsieur Gérald GAUTIER

